

Compte rendu du CCE des 12 et 13 juin 2014

Présent(e)s pour le CGT :

Abal-Kassim Ali Combo (Mayotte 1^{ère}), **Anne Berger** (Pôle Sud-Est), **Laurence Carpentier** (Pôle Nord-Est), **Marc Chauvelot** (Pôle Nord-Est), **Jean-Hervé Guilcher** (Pôle Nord-Ouest), **Hervé Guillemic** (Pôle Nord-Ouest), **Isabelle Joly** (Pôle Sud-Est), **Marie Jorisse** (Pôle Sud-Ouest), **Gaby Laurier** (Martinique 1^{ère}), **Katalina Lutui** (Wallis et Futuna 1^{ère}), **Moinahouri Madi Ousseni** (Mayotte 1^{ère}), **Fernando Malverde** (Pôle Nord-Ouest), **François Marlin** (Martinique 1^{ère}), **William Maunier** (Pôle Nord-Est), **Pierre Mouchel** (Pôle Sud-Ouest), **Beaitha Nestor** (Guyane 1^{ère}), **Marie Lindjie Passée** (Réunion 1^{ère}), **Johny Payet** (Réunion 1^{ère}), **Cyril Pinato** (Alsace), **Didier Ricou** (Polynésie 1^{ère}), **Tuliano Talomafaia** (Wallis et Futuna)

Représentant syndical: **Christophe Porro**



1. Situation générale	2
2. Des comptes 2013 alarmants	2
3. Une situation de l'emploi qui se dégrade	3
4. Info 2015, un projet dangereux	4
5. Horizon 2015, comment faire plus avec moins	4
6. KaSat, le low cost pour les régions de France 3	5
7. Formation professionnelle, peut mieux faire	5
8. Politique diversité, moins de com', plus d'action	6
9. Bilan (contrasté) du handicap 2013	6
10. Base de données économiques et sociales	7
11. Journée de solidarité pour les journalistes au décompte horaire	7
12. Information sur les outils de la convergence (Papyrhus, MonKiosque)	7



A l'ouverture de cette séance du CCE, et dans un souci de transparence, la CGT a demandé à la direction de remettre aux élus les documents réclamés par le juge Van Ruymbeke dans le cadre de l'affaire Bygmalion. Rémy Pflimlin a accepté cette requête et un document a été remis aux élus en fin de séance.

Le PDG a expliqué que les règles concernant les appels d'offres européens (objet du litige) étaient en débat en 2010 et que Martin Ajdari avait attendu 2012 pour les sys-

tématiser pour tous les contrats au 1er euro (Précision du directeur général délégué aux ressources, Fabrice Lacroix : simple mise en concurrence en dessous de 207 000 euros ; aucune obligation en dessous de 15 000 euros). On verra ce que décidera le juge.

La CGT a tenu à se démarquer de la demande de "commission d'enquête parlementaire" formulée par 2 syndicats. Selon ses termes, le sous financement de France télévisions ne serait pas dû à la suppression de la publicité et à la baisse des res-

sources publiques mais à la gabegie financière qui règnerait à tous les étages. Un excellent prétexte donné à la tutelle pour amputer encore plus nos budgets. On se souvient de l'audit de la Cour des comptes demandé en 2005 par P.de Carolis.

Par ailleurs la CGT a fermement interpellé la direction ([voir la déclaration préalable de la CGT](#)) sur l'application de l'accord du 28 mai 2013, que ce soit pour le temps de travail ou pour les comités salaire.

1. Situation générale

Le PDG a évoqué l'évolution de l'organisation "qui s'est faite sans recrutement extérieur" se félicite-t-il. Il oublie que le nouveau directeur du dialogue social n'a été débouché du ministère du travail que depuis quelques mois.

Le grand mercato managérial fait suite au départ de Martin Ajdari (ex grand argentier de FTV) au ministère de la culture (il est remplacé par Fabrice Lacroix), et à celui de Thierry Langlois (ex patron des programmes de France 3, remplacé par Dana Hastier), en raison d'un désaccord sur le devenir de France 3. A ce propos la direction nous informe que le rapport Brucy sera remis le 16 juin. Pour M.Pflimlin le nouveau découpage administratif en cours d'élaboration ne remettra pas en question les missions de proximité de France 3.

Les audiences du groupe sont plutôt favorables avec +0,2 % pour France 2 à 14,2 % et +0,3 % pour France 3 à 9,6 % alors que celles de TF1 (-0,2) et M6 (-0,5) décroissent. On subira toutefois un impact très négatif du fait de la Coupe du Monde.

M. Pflimlin salue le travail des équipes de France 3, en particulier celles de Normandie pour l'anniversaire du Débarquement.

La situation de la publicité est préoccupante avec un recul de 3,5% à environ 5 M€ dans un contexte national morose alors que le marché publicitaire semble redémarrer en Europe. Les résultats d'audience sur les cibles commerciales sont bons lors des grands événements comme Roland Garros. Sur les Outremer les audiences sont très bonnes dans les 3 stations mesurées par Médiamétrie : Guadeloupe 1ère (de 22 à 27%), Martinique 1ère (de 14,1 à 17,3%), Réunion 1ère (de 12,6 à 14,3%). Antenne Réunion n'atteint plus que 26,9%. Un récent sondage place Polynésie 1ère à 35,5%.

Le PDG se félicite d'avoir obtenu les droits des matches de la Coupe du Monde pour les 1ères même si les chaînes privées ont saisi le CSA pour le contester.

Enfin le PDG évoque très brièvement la réduction des déficits publics et un nouveau plan d'économies qui devrait toucher l'ensemble des secteurs. Une menace supplémentaire sur la dotation budgétaire de France Télévisions, déjà réduite de 450 à seulement 115 M d'euros.

2. Des comptes 2013 alarmants

Jean-Hervé Guilcher, président de la commission, donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission économique du 5 juin ([ci-joint](#)).

Le budget prévoyait un équilibre à -130 M€ comprenant -90 M€ pour les coûts de restructuration et litiges. L'atterrissage se situe à -85 M€ dont 76 M€ de coûts de

restructuration. On a donc un déficit de - 8M€ là où on attendait - 41 M.

Ce résultat moins pire que prévu s'explique par l'impact du CICE (crédit d'impôt) et par la mise en œuvre du plan d'économies drastiques, en particulier sur le dos des précaires dans les régions de France 3.

La question du numérique est abordée : "*La présentation des comptes de FTVEN n'est pas claire*", reconnaît M. Lacroix. Une partie de ses coûts est logée dans les autres activités comme l'info nationale. Son souhait est de clarifier ces comptes d'ici 2015.

La CGT est intervenue pour s'alarmer de la tendance baissière de la ressource publicitaire et l'insincérité du COM qui prévoit une trajectoire inverse. La pub a rapporté 435 M€ en 2011, 373 M€ en 2012 et 320 M en 2013. Et le COM prévoit 350 M€ en 2014 et

360 M€ en 2015... Cherchons l'erreur. En réalité, il va manquer plus de 100 M€ de recettes publicitaires et comme l'Etat a réduit à 115 M€ la dotation de compensation, on peut s'attendre à ce qu'il la supprime complètement... Il manquerait donc plus de 200 M€ supplémentaires. Pour nous la question du rétablissement de la publicité en soirée est plus que jamais d'actualité.

Le PDG évoque la piste de l'élargissement de l'assiette de la redevance mais sans grande conviction dans le contexte actuel.

Côté accord collectif, la direction a chiffré sa mise en place à 40 M d'euros (notamment 1,6 M pour la transposition des journalistes, 8,2 M pour celle des PTA, 12,1 M pour l'harmonisation, 15 M pour les dispositions sur le temps de travail)

3. Une situation de l'emploi qui se dégrade

La tendance à fin 2013 qui se poursuit en début 2014 est la diminution globale des effectifs avec une augmentation des permanents, qui ne compense pas – de loin – la réduction bien plus importante des non permanents. Surtout si l'on considère qu'un ETP non permanent c'est 260 jours alors qu'un ETP permanent c'est 188 jours. Cette diminution touche les régions de France 3, les Outremer, les fonctions administratives, l'information, la fabrication. Entre 2012 et 2013, France télévisions a perdu 370 ETP (10 120 ETP à fin 2013). Si l'on y ajoute le PDV, ce sont plus de 700 postes qui auront disparu fin 2015.

M. Papet a décidé de rouvrir ce mois-ci les négociations sur les non permanents. Trois voies sont ouvertes selon lui : le comblement des postes vacants, au fil de l'eau, par des CDD, la permanentisation d'un certain nombre de non permanents et la cessation d'activité indemnisée (une sorte de plan social pour précaires)... La CGT y ajoute évidemment les requalifications pour motifs juridiques, dans lesquelles elle est engagée auprès de dizaines de précaires.

Le plan de départs volontaires (PDV) a été validé par la DIRECCTE le 21 mai et il est mis en œuvre. Les salariés ont jusqu'au 30 juin pour se porter candidats à un départ à la retraite et jusqu'au 30 septembre pour un reclassement externe. La commission de suivi se réunira le 18 juin. Plus de 200 contacts ont déjà été pris, 85% pour des départs à la retraite.

Un recours en annulation devant le tribunal administratif a été déposé par 3 syndicats. P. Papet informe qu'en cas de "succès" de ce recours, les salariés ayant quitté l'entreprise pourraient être réintégrés et que ceux qui pourraient avoir prévu de partir ne le pourraient plus. Pas évident à assumer pour les auteurs du recours.

L'ordre de candidature au départ est celui du courrier en recommandé. "*Si on s'engage dans le plan, c'est qu'on a une vraie volonté de partir donc pas de retour en arrière possible, sauf cas de force majeure (perte d'emploi du conjoint, etc.)*", dit la direction. De plus, dès que les démarches ont abouti, le salarié quitte l'entreprise, sauf

raison de service. Le délai est en moyenne de 4 mois.

Pour les candidats à un reclassement externe, l'antenne d'accompagnement est désormais en place, joignable par un numéro vert. C'est le cabinet Var Conseil (une filiale du groupe Randstad) qui a été choisi.

4. Info 2015, un projet dangereux

MM. Thuillier, Brusini et Cathala sont venus présenter le projet Info 2015 ainsi qu'une "charte de l'information" de France télévisions. Un projet bien avancé sur lequel la direction dit travailler depuis décembre 2012 et pour lequel les élus se voient remettre un document en séance (*ci-joint le document*).

Le maître mot est **la rédaction unique** de France télévisions regroupant les actuelles rédactions de France 2, la rédaction nationale de France 3, les magazines de l'info et la rédaction numérique, et visant à alimenter l'ensemble des éditions sur tous les supports. Un périmètre de 1000 salariés. *"On peut appeler ça fusion si vous voulez"*, lâche T. Thuillier comme d'habitude sûr de son fait et qui justifie son projet par la trop

grande ressemblance (sic) des journaux de France 2 et de France 3.

La direction souhaite répondre à la "crise de défiance" que connaissent les médias. Elle a donc rédigé une nouvelle "charte de l'information" confiée à Hervé Brusini qui parle de "contrat de confiance", de "valeurs cardinales du service public".

Beaucoup de phrases ronflantes pour un projet de suppression d'une rédaction nationale, celle de France 3, un plan d'économie drastique, une hyper centralisation éditoriale et donc un risque évident pour le pluralisme et la démocratie.

Les élus ont renvoyé à la commission économique l'approfondissement de la question, entre autres sur tous les aspects économiques, sociaux et organisationnels.

5. Horizon 2015, comment faire plus avec moins

Après un point au CCE d'avril 2014, et une commission Outre-Mer 1ère, un nouveau point d'information était à l'ordre du jour à la demande des élus CGT.

Les bases du projet ont été définies au moment de la convention des 1ères qui s'est tenue du 3 au 7 juin 2013. Pour relever les trois défis de ce projet (éditorial, convergence des médias et défis économiques), 20 chantiers ont été identifiés et 14 d'entre eux ont démarré en 2013.

Les nouveaux défis de ce projet Horizon 2015 ne sont que la continuité des actions et réflexions engagées depuis 2010, date du lancement de la TNT et des chaînes 1ères de plein exercice. Les exigences et

les efforts étaient déjà largement sollicités sans moyen supplémentaire et aujourd'hui ce projet arrive dans un contexte particulier de financements en baisse, d'ETP en diminution et de postes supprimés dans le cadre du PDV...

Les élus CGT ont demandé à la direction que ce projet soit mis à l'ordre du jour des CE des 9 stations ultramarines, et qu'un point soit fait sur les chantiers réalisés, en cours et à venir.

6. KaSat, le low cost pour les régions de France 3

Sans aucune consultation des instances, la direction a commencé à déployer des VRC (véhicules de reportage connectés) dans l'ensemble des régions de France 3.

Finalement, l'opiniâtreté des élus du CCE et une action en justice du CE du pôle Nord-Ouest l'ont rappelée à ses devoirs : le CCE, l'IC-CHSCT et les différents CHSCT du réseau de France 3 seront consultés sur l'introduction de cette nouvelle technologie qui – sur le papier du moins – permet d'envoyer des images en mode fichier et de faire du « stand up » (un journaliste en direct), par internet, via le satellite KA-SAT.

La direction présente cet outil comme un complément aux DSNG, susceptible d'équiper en priorité les BIP et les locales et ose affirmer qu'il n'aurait pas d'impact sur l'emploi et sur les cœurs de métier.

Ce n'est pas l'avis de vos élus. L'outil, embarqué sur un Dacia Duster sera manipulé par les JRI, qui verront donc le temps dévolu à leur cœur de métier amputé pour effectuer des tâches techniques. Les OPS, vidéo et autres opérateurs DSNG, risquent de plus en plus de se voir privés de sortie et de l'exercice de leurs savoir-faire.

De plus l'outil, mal pensé, utilise des matériels low cost et peu ergonomiques (caméscope grand public JVC qui sert aussi de magnétoscope, roue de secours coincée sous la baie technique donc inaccessible, absence de vérins, problèmes d'habilitation électrique, etc.)

Une fois saisie, l'IC-CHSCT va devoir lancer une expertise pour évaluer les conséquences d'un tel outil dont la direction veut acquérir au moins une vingtaine d'unités d'ici la fin 2015.

7. Formation professionnelle, peut mieux faire

Un plan de formation 2013 en retrait financièrement, en diminution du point de vue du nombre d'heures de stages, mais en augmentation du point de vue du nombre de stagiaires.

Il laisse apparaître un gros travail des services formation, notamment pour récupérer des financements complémentaires (périodes de professionnalisation) et équilibrer les budgets entre les différents établissements.

Mais sur le terrain, la situation est toujours difficile, surtout en outremer. Les entretiens de formation sont tenus de manière très inégale selon les services et l'attribution

des formations reste opaque à certains endroits.

En cette période de restrictions budgétaires, les chefs de services se montrent frileux à engager des dépenses de formation. Est-ce un effet part variable ?

Par ailleurs le plan de formation préfigure une politique d'entreprise à laquelle les salariés ne souscrivent pas forcément, par exemple en matière de polyvalence, de respect des métiers, d'économies d'échelles en matière journalistique ou administrative susceptible de dégrader les conditions de travail et la qualité des antennes. (*ci-joint le compte-rendu de la commission formation du CCE*)

8. Politique diversité, moins de com', plus d'action

Un point d'information sur la promotion de la diversité à FTV. L'entreprise a obtenu en mars dernier le label AFNOR qui l'oblige à engager une véritable politique de lutte contre les discriminations. Un audit annuel sera effectué par l'AFNOR (en mars 2015 et mars 2016 puis 2018) et en cas d'absence d'amélioration, FTV pourrait perdre le label.

La prise de conscience sur ce sujet important n'en est qu'à ses débuts. Comment faire en sorte que FTV ressemble à la société réelle? Quelle politique élaborer et quelles actions mettre en œuvre, surtout dans une entreprise qui est "en plafond d'emploi"?

La direction affirme que la diversité progresse sur les antennes. France Ô sous-tire ses programmes. 900 cadres ont été formés sur 2 jours au management de la diversité. Le taux d'entretiens pour les seniors et l'embauche de jeunes alternants

devraient faire reculer les discriminations à l'âge.

Le dispositif Allô Discrim existe en France depuis 4 ans dans une vingtaine de grandes entreprises (Orange, GDF Suez, TF1, Radio France, etc.) et concerne 400 000 salariés. Il s'agit de faire identifier les cas de discriminations par des juristes indépendants afin de les traiter. Rappelons que pour qu'une inégalité de traitement soit reconnue comme une discrimination il faut qu'elle entre dans un des 20 critères reconnus par la Loi.

51 dossiers ont été ouverts par Allô Discrim, soit 2,5 en moyenne par mois. 40% des cas ont été réglés par quelques courriers à la direction. 30% ont obtenu des réponses négatives motivées, c'est à dire non considérées comme de la discrimination. Pour les élus, ce résultat semble bien maigre au regard du nombre de cas dont ils sont informés.

9. Bilan (contrasté) du handicap 2013

Martine Boucher présente le bilan handicap 2013. FTV compte 477 travailleurs handicapés pour une obligation légale de 566. Le taux d'emploi est de 4,45% (il était de 4,12% en 2012), un léger mieux même si on est encore loin des 6% fixés par la Loi. 23% de l'obligation est donc compensé par une contribution interne.

La direction se dit inquiète de l'âge des travailleurs handicapés (50 handicapés ont plus de 60 ans) et du nombre de reconnaissances de qualité de travailleurs handicapés (40 RQTH) arrivant à terme en 2014. Il y a donc un risque de perte d'unités bénéficiaires.

L'essentiel de la dépense est consacré au maintien dans l'emploi, à l'analyse ergono-

mique, à l'aménagement du poste de travail, au bilan de compétence et à l'accessibilité.

La direction veut favoriser le recours au secteur protégé (espaces verts, recyclage des équipements en fin de vie, restauration plateaux repas) et s'appuyer sur l'alternance.

Le nombre de stagiaires accueillis (6 en 2013) est très insuffisant et la pyramide des âges des travailleurs handicapés est très défavorable.

P. Papet rappelle que le gel des recrutements ne s'applique pas aux travailleurs handicapés, ce qui revient à donner une sorte de "bonus" sur les effectifs aux directions concernées.

10. Base de données économiques et sociales

La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 a créé la "base de données économiques et sociales" (BDES).

Il s'agit d'un ensemble d'informations concernant les orientations stratégiques de l'entreprise et d'informations portant sur 8 grands thèmes RH et financiers et 26 sous thèmes intéressant les élus et mandatés.

Ces informations seront mises en ligne dans Intranet dans un espace dédié, d'abord pour les élus du CCE et DSC, puis d'ici la rentrée de septembre aux membres des CE, CHSCT et DS d'établissements.

Les 8 thèmes portent sur les investissements, les fonds propres et endettements, les rémunérations, les activités sociales et culturelles, les aides financières, la sous-traitance, les fusions acquisitions.

Ces informations tirées des différents documents existants (bilan social, situation de l'emploi, rapport égalité hommes/femmes, rapport de gestion, compte de résultat, etc.) seront mis à jour périodiquement.

Les élus ont déploré le caractère très insuffisant de ces informations, qui ne représentent qu'une compilation de l'existant. Dans la mesure où la BDES sera couplée à une consultation des élus sur les orientations stratégiques de l'entreprise, ces derniers réclament des éléments prospectifs sur le marché, la stratégie et le pilotage de l'entreprise. La direction semble favorable à l'ouverture d'une négociation pour faire évoluer cet outil.

11. Journée de solidarité pour les journalistes au décompte horaire

La journée de solidarité instituée par Raffarin après la tragédie de l'été 2003 vise à financer l'autonomie des personnes âgées. Initialement prévue le lundi de Pentecôte, elle s'est traduite par un jour supplémentaire travaillé dans l'année dans l'accord du 28 mai 2013.

Pour ce qui concerne les journalistes au décompte horaire, l'accord n'a rien prévu.

Plutôt que de négocier ce point sous forme d'un avenant à l'accord collectif, la direction a tenté de faire entériner sa décision unilatérale par les élus du CCE.

Les élus ont refusé de se prêter à ce contournement des organisations syndicales et demandé le renvoi de ce point à la négociation collective.

12. Information sur les outils de la convergence (PapyRHus, MonKiosque)

La direction fait le point sur les évolutions de l'architecture du SIRH (système d'information ressources humaines) de 2010 à 2014.

L'intégration s'est faite progressivement en partant des petites entités France 4, France 5, FTV SA en 2011, puis France 2 en 2012,

RFO en 2013 et la finalisation en janvier 2014.

Les différents accords ont été intégrés, les journalistes (2012), les PTA (2013) puis la couverture sociale et le temps de travail (2014).

Les nouveaux outils pour la fonction RH ont été progressivement déployés. Les organigrammes, le suivi des grévistes (sic !), la gestion des postes Orphée (2012), l'outil de gestion des accidents du travail et des risques professionnels (2013), gestion UFTV, entretiens part variable, MonKiosque (2014).

Concernant Mon Kiosque Temps de travail, il a été précisé que ce sont les DRH locaux qui pilotaient le planning de déploiement. L'outil est en place avec la liste des collaborateurs concernés. Il ne reste plus aux directions locales, dans chaque établissement, chaque antenne, chaque site, qu'à

déterminer qui est valideur et la liste des délégataires. Mais les formulaires papier resteront en place en parallèle.

La laborieuse harmonisation sociale pour les salariés de France télévisions est loin d'être achevée, d'autant plus que le logiciel PapyRHus est bien loin d'être stabilisé. Par ailleurs, il semblerait que de nombreux « bugs » soient dus à une interprétation volontairement défavorable de l'accord collectif. La CGT mettra tout en œuvre pour faire respecter les droits des salariés. Si les problèmes persistent, n'hésitez pas à nous les faire connaître.

Paris, le 16 juin 2014

Vos élu(e)s de la CGT se tiennent à votre disposition



U.C.S.A.cgt

Préambule CGT au CCE du 12 juin 2014

La direction doit respecter sa signature

Monsieur le Président,

Cette période est suffisamment compliquée, on vient de le voir, pour ne pas rajouter du désordre au désordre. Il y a un an, toutes les OS représentatives de cette entreprise ont contracté avec vous un accord collectif majeur pour l'entreprise et ses salariés. Nous entendons aujourd'hui que cet accord soit respecté par la direction, ce qui n'est pas le cas.

Exemple avec le temps de travail. Nous savons tous que le logiciel PapyRHus est à l'origine de nombreux problèmes de paye. Mais il ne faut pas tout mélanger. Il est inadmissible que l'entreprise refuse de payer des heures de travail réellement faites par des salariés. Des inspections du travail font des rappels à l'ordre mais la direction s'en moque et beaucoup de chef de service continuent à faire comme bon leur semble en ne validant pas ou peu les heures supplémentaires des salariés, notamment dans les rédactions.

Le droit est pourtant clair sur la question. Une heure supplémentaire, commandée ou non par l'employeur, doit être payée ! Et en ce qui concerne les CCD, contrairement à ce que prétendent certains cadres proches de vous, les heures supplémentaires de 35 à 39H doivent être payées à 125% et pas seulement comme des heures normales. La loi doit s'appliquer à FTV.

Autre exemple avec le comité des salaires. Les représentants du personnel ont reçu des documents incomplets, qualifiés même de ni fait ni à faire par certains membres haut placés de l'encadrement. Le processus déclaratif des salariés a été délibérément saboté à la source par la direction avec un envoi tardif et une procédure complexe. Ce

manque d'information que vous devez pourtant aux représentants du personnel n'est pas acceptable, vous salissez votre signature et la notre.

De plus, lorsque ces comités se réunissent, les représentants RH refusent que les chefs de service viennent et refusent de répondre aux questions. Mais où sommes nous ? Nous vous rappelons que le préambule de l'accord collectif indique que « *L'entreprise entend consacrer le rôle de régulation et de contrôle des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives par la constitution de dispositifs de régulation contribuant à la bonne gestion des évolutions salariales individuelles et de la mobilité dans l'entreprise* »

Alors ? Elle est où la consécration ?

Pour finir, le fonctionnement de cette instance, M. le Pdt, le CCE. Nous tous ici sommes consternés car nous avons appris, de manière fortuite, que la direction considérait que les élus titulaires du CCE ne disposaient plus de crédits d'heure pour assurer leur mandat dans cette instance. Et alors même que certains d'entre eux qui ne bénéficient pas par ailleurs d'autres délégations en ont besoin pour préparer leurs dossiers.

Comment peut-on imaginer un CCE d'une entreprise comme France Télévisions, qui plus est en restructuration permanente depuis 5 ans sans que ses élus disposent de temps pour travailler ?

C'est inacceptable et nous ne l'accepterons pas plus longtemps.

Sur ces trois points, M. Le Président, nous souhaitons vous entendre, vous ou vos représentants. Il faut que les choses avancent, il en va du respect du dialogue social auquel vous dites être très attachés.

Paris, le 12 juin 2014

COMMISSION ECONOMIQUE DU CCE FTV DU 5 JUIN 2014

Présents

Pour la direction

Fabrice LACROIX, directeur général délégué aux ressources

Pour la commission

Michel BOULANGER, Jean-Hervé GUILCHER, Fernando MALVERDE,
Pierre MOUCHEL

Des documents qui ne coïncident pas

Les membres de la commission n'ont pu travailler en amont de la commission que sur les documents de comptabilité générale, adressés aux élus du CCE (comptes annuels de la SA France Télévisions et comptes consolidés du groupe France Télévisions au 31 décembre 2013, rapport de gestion 2013).

Or, la direction travaille essentiellement sur les documents de comptabilité analytique, qui ne coïncident pas (c'est d'ailleurs un des objectifs du COM de parvenir à faire coïncider les outils comptables et analytiques).

Les élus se sont vus remettre l'arrêté des comptes 2013 présenté au CA du 11 avril 2014 en cours de réunion. Une partie du travail d'analyse du document n'a donc pu se faire qu'en aval de la commission, pour l'établissement de ce compte-rendu.

Arrêté des comptes 2013

Des ressources en baisse

L'année 2013 s'est traduite par une importante baisse des recettes, conformément à l'avenant au COM.

La ressource publique a baissé de 26 M€ par rapport à 2012 pour atteindre 2,502 milliards d'euros. La redevance atteint 2,253 milliards d'euros (en hausse de 161 M€), mais dans le même temps la dotation budgétaire complémentaire fond de 436 M€ à seulement 249 M€, soit une perte de 187 M€.

Au bout du compte, le solde est négatif.

Dans le détail par chaîne, on notera que seule l'enveloppe de France 2 et des Outre-Mer Premières est en légère augmentation. A France 3 en revanche, la baisse de la ressource publique atteint 23 M€.

La ressource publicitaire, elle, est en baisse de 39 M€ par rapport à 2012 (-10,5%) et de 7 M€ par rapport au budget. Elle représente 333 M€ . Dans le détail, le retrait publicitaire est de 26 M€ à France 2 et de 11 M€ à France 3, même si France 3 fait mieux (4 M€) que ce qui était prévu au budget.

Au total, **ce sont 65 M€ de ressources** qui manquent à l'appel par rapport à l'exercice 2012 (33 M€ par rapport à ce qui avait été budgété pour 2013). Les ressources globales brutes s'élèvent à 2,839 milliards d'euros. En net, 2,507 milliards d'euros, une fois retranchés les prélèvements qui annulent le chiffre d'affaire de la publicité.

Pour 2014, la ressource publique se réduit encore de 10 M€. Elle est en retrait de 37 M€ par rapport au COM et de 2,5 M€ par rapport à l'avenant au COM, suite à une réduction supplémentaire de la dotation budgétaire, votée dans le projet de loi de finances 2014.

Les recettes publicitaires prévisionnelles sont en baisse de 25 M€ par rapport à l'avenant au COM et de 13 M€ par rapport à 2013, soit 320 M€.

La ressource globale brute prévoit donc 2,816 milliards d'euros en 2014, en baisse de 23 M€ et en net 2,491 milliards d'euros, en baisse de 16 M€.

Un résultat négatif

Au total, le résultat est en **déficit de près de 85 M€**, moins important que ce qui était prévu dans l'avenant au COM (- 131,7 M€).

Mais cela cache une **très forte dégradation du résultat opérationnel du diffuseur** (54 M€ de moins qu'en 2012) qui atteint 83 M€ de déficit.

Le déficit intègre les coûts de restructuration, même s'ils ont été moins importants que prévu (76 M€ contre 89 M€ prévus au COM). Ces coûts comprennent une charge exceptionnelle de 43 M€ pour le PDV (en retrait par rapport aux 50 M€ inscrits au budget) et de 33,5 M€ pour les litiges (40 M€ avaient été inscrits au budget pour les litiges).

Hors coûts de restructuration, le résultat est déficitaire de 8,1 M€.

Le compte de résultat de la SA affiche 115 M€ de pertes, mais si on retire les 89 M€ de provisions, le déficit est ramené à 26 M€.

Une baisse de la masse salariale

Le déficit moins important que prévu (47 M€ de mieux) est lié en premier lieu aux **économies, notamment sur la masse salariale : - 370 ETP en un an** (-192 ETP par rapport au budget initial et -100 ETP rien que sur le réseau de France 3).

Les charges de personnel de FTV atteignent 922 M€ (- 3M€ par rapport à 2012 et 16,4 M€ par rapport au budget), une baisse due essentiellement au Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) qui atteint 6 M€ (FTV a de nouveau prévu 5,6 M€ de crédit d'impôts dans le budget 2014) et qui vient en déduction de la masse salariale.

La baisse de 370 ETP et le CICE annulent l'effet du glissement des salaires et de l'inflation, soit environ 20 M€ par an. En 2013, le coût moyen des permanents a évolué de 1,4%, en deçà de ce qui avait été budgété (1,9% d'augmentation).

De la même manière, le PDV devrait « permettre » de conserver la masse salariale au même niveau en 2016, selon Fabrice Lacroix : 30 M€ d'économies sur les permanents et 20 à 25 M€ sur les non permanents qui annuleraient 3 années d'évolution des salaires.

La masse salariale intègre des indemnités de départ en hausse (19 M€ contre 16,3 M€ en 2012, dont 13 M€ au titre des licenciements), ainsi que **les coûts de transposition et d'harmonisation**, que l'on retrouve sous la ligne «transition RH »

Ils avaient été provisionnés pour 18 M€ en 2012, comprenant 1,6 M€ pour la transposition des journalistes et 16,5 M€ au titre de l'harmonisation. De l'aveu du directeur général délégué aux ressources, cette provision avait été surévaluée, elle a donc été annulée en 2013 et remplacée par une ligne de 22 M€, comprenant une harmonisation revue à la baisse (12,1 M€) ainsi que la transposition des PTA, évaluée à 8,2 M€ (coût chargé). Mais les membres de la commission n'ont pas bien compris comment ces sommes étaient provisionnées.

Au total, si on rajoute notamment le surcoût des dispositions sur le temps de travail que M. Lacroix évalue environ à 15 M€, **la direction estime à 40 M€ le coût de l'accord collectif.**

Des économies sur le coût de grille

Le coût global des grilles de FTV est en recul de 42,5 M€ par rapport à 2012 et de 26 M€ par rapport au budget 2013. Il atteint 2,065 milliards d'euros.

Coût stable sur France 4, en légère hausse sur France Ô, en augmentation de 2,4 M€ pour les Outre-Mer 1res. Baisse en revanche sur France 5 (- 3,9 M€), sur France 2 (- 16 M€) et surtout sur France 3 (- 26,5 M€).

C'est le réseau régional qui a payé le plus lourd tribut : 13 M€ d'économies par rapport au budget, 16 M€ par rapport à 2012.

Viennent ensuite l'information nationale et les magazines (- 4 M€ par rapport au budget et - 10 M€ par rapport à 2012) et les sports (- 1,5 M€ par rapport au budget et -5 M€ par rapport à 2012). Le programme régional des outremer est en très légère baisse (- 900 000 €).

L'augmentation des rediffusions et une plus grande circulation du programme national a permis de diviser par deux le montants des dépréciations inscrites au budget, ce qui entraine au final une baisse du coût du programme national : - 7 M€ par rapport au budget et - 11 M€ par rapport à 2012.

Des investissements en baisse

Par rapport à 2012, les investissements hors programmes du groupe sont en baisse de 30,9 M€ (- 33,7 M€ par rapport au budget 2013). Budget divisé par deux pour le développement numérique et la stratégie, baisse de 35% pour les technologies et la fabrication, ce qui pose question sur la capacité de France Télévisions de se préparer à l'avenir.

Seul le poste immobilier et moyens généraux est en hausse de 41%.

Un certain nombre de projets importants ont pris du retard, et vont donc glisser sur 2014, c'est le cas du CDE (Centre de diffusion et d'échanges), de la station de la Martinique ou de celle d'Ajaccio.

Dans le même temps, quelques projets emblématiques ont vu leurs coûts prévisionnels dépassés : Oscar, I.média ou PapyRHus notamment.

Résultats des filiales

Peu de visibilité sur les résultats des filiales.

• **FTP (France Télévisions Publicité)**

Résultat net bénéficiaire de 4,7 M€, obtenu notamment par un plan d'économies sur les charges de fonctionnement (- 4,2 M€ par rapport au budget). Résultat d'exploitation atteint 11 M€, en légère hausse (0,4 M€ par rapport à 2012).

• **FTPR (France Télévisions Publicité Régions)**

Le chiffre d'affaires est en retrait de 3 M€ par rapport à 2012, à 15,7 M€, et FTPR affiche une perte de 700 000 €.

- **FTPIO (France Télévisions Publicité Inter-Océans)**

FTPIO affiche un chiffre d'affaires en baisse de 3,6% à 19 M€, avec un résultat net bénéficiaire de 0,5 M€.

Au global, l'ensemble des régies publicitaires (y compris les régions de France 3 et des outre-mer) sont en retrait de 1,1 M€ par rapport à 2012 mais font mieux que prévu au budget.

- **MFP (Multimédia France Production)**

Le chiffre d'affaires de MFP est en recul de 700 000 € par rapport à 2012, à 30 M€. Le résultat net est également en recul (1,4 M€ contre 1,8 M€ en 2012).

Alors que les activités sous-titrage et multilingue sont en hausse, l'activité production (55,4% du chiffre d'affaire) est en baisse de 1,5 M€, imputable pour 900 000 € à l'arrêt de « C'est pas sorcier ».

- **FTD (France Télévisions Distribution)**

Le chiffre d'affaires de FTD est en hausse de 3,8 M€, à 40 M€, avec un résultat d'exploitation de 100 000 €.

- **La nébuleuse FTVEN**

Les élus déplorent **l'absence de visibilité sur la structure FTVEN**. Quel effectif ? Quels résultats ? Rien n'apparaît dans les documents comptables.

Paris le 12 juin 2014

Jean-Hervé GUILCHER
Président de la Commission

Les pages qui suivent concernent le projet Info 2015 et ne doivent être considérés que comme donnant des éléments d'information sur un travail en cours.

1/ L'origine du projet et son périmètre

Quelques points déjà rappelés depuis septembre 2012 :

→ Contexte éditorial : la nécessité de développer, clarifier et conforter nos offres d'information, nous oblige à repenser notre organisation et nos manières de faire. Il s'agit d'une occasion « historique » de réfléchir à la place de l'information de service public, à des contenus novateurs, pertinents et complémentaires, à la manière de les produire ainsi qu'à un renouvellement du cadre de travail et des perspectives d'évolution tant collective qu'individuelle.

→ Contexte interne : jusqu'à présent, les rédactions de France 2, France 3 et la rédaction des média numériques (francetvinfo, Culturebox, Géopolis) fonctionnent "en silo" avec relativement peu de synergies, de coordination et de mutualisation, notamment en matière éditoriale.

Sur le plan des moyens, un important effort de modernisation et de synergie a permis de créer un environnement technique commun entre les trois rédactions nationales, qui va jusqu'à la mise en œuvre d'un centre d'acquisition d'images commun (le PC Info), opérationnel depuis mois d'avril 2014.

Sur le plan budgétaire, si l'information bénéficie d'une certaine stabilité, France Télévisions doit faire face à un plan d'économies en raison d'une moindre ressource provenant de la dotation de l'Etat et d'un marché publicitaire difficile pour tous les média.

→ Contexte externe : nous nous situons dans un contexte général de concurrence exacerbée (nombre de chaînes de télévision, numérique, etc.), de difficultés financières et d'audiences pour certains média et de nouveaux usages d'appréhension de l'information.

→ Sont concernés par le projet Info 2015, les rédactions nationales de France 2, de France 3, des média numériques ainsi que les directions de la coordination de France 2 – France 3 et de l'information régionale, des reportages et des moyens, et des magazines de l'info, ainsi que les fonctions support de proximité.

Globalement, ce périmètre représente un peu plus de 1000 personnes (journalistes, techniciens, personnels administratifs).

2/ Info 2015, un projet de développement éditorial

Depuis la première annonce en septembre 2012, nous avons indiqué que le projet Info 2015 était un projet avant tout éditorial, mettant la réorganisation de l'ensemble des rédactions concernées au service de ce projet. C'est plus que jamais le cas.

2.1. Info 2015 répond à une ambition éditoriale : renforcer la place de France Télévisions, sur tous ses canaux de diffusion, comme **référence en matière d'information en s'appuyant sur les valeurs du service public.**

A cette ambition correspond une stratégie de l'information nationale de FTV:

- Reconstruire un **lien de confiance** avec nos publics et mieux prendre en compte leurs préoccupations et leurs questions, notamment grâce aux réseaux sociaux
- Conforter l'**identité** de chaque édition et de chaque offre éditoriale dans une stratégie de complémentarité / continuité
- Afficher une **complémentarité** des différentes éditions nationales tout au long de la journée et la semaine, pour éviter les doublons et les brouillages d'identité
- Proposer une **continuité** de l'offre d'information nationale circulant sur les différents canaux dans la journée et dans la semaine
- **Développer** notre offre et innover : il s'agit de construire nos reportages, nos éditions et magazines pour informer tous les publics à tout moment à travers tous nos supports

2.2. Les éléments constitutifs majeurs de la stratégie éditoriale :

2.2.1. L'affirmation des valeurs du service public qui doivent être affichées face à nos téléspectateurs/internautes/mobinautes et doivent orienter les choix dans l'offre de contenus d'information. Pour cela, nous proposons le principe d'une Charte de l'information, qui serait un référentiel partagé entre nous et avec nos publics, et permettrait de réaffirmer le lien de confiance entre ces publics et l'information France Télévisions (**projet de Charte de l'information** en annexe).

2.2.2. Le renforcement des identités éditoriales : nous souhaitons mettre en œuvre un cahier des charges pour chacune de nos éditions nationales d'information et nos magazines.

Il ne s'agira ni d'un carcan ni d'un manuel opératoire qui fixerait des règles à suivre scrupuleusement et poserait des interdits à respecter. Mais Il s'agira d'un texte de quelques pages permettant de garantir l'identité des contenus éditoriaux et de servir de repère et de référence à l'ensemble des personnes concernées par leur production.

Le cahier des charges sera donc et avant tout un référentiel partagé qui explicitera :

- Les orientations éditoriales en modes majeurs et mineurs permettant de garantir à chaque journal et chaque magazine son identité ainsi que le principe général de continuité / complémentarité entre éditions.
- Les principales règles de fonctionnement interne fixant les modalités d'autorité et d'arbitrage.

Très opérationnel, le cahier des charges sera bien évidemment susceptible d'évoluer avec le temps et renverra, dans le cadre de la nouvelle rédaction à l'instance de coordination et d'arbitrage (cf. 3-4).

Cahier des charges et nouvelle organisation de la rédaction nationale de FTV seront donc étroitement liés.

2.2.3. Le développement de nouveaux contenus sur les canaux actuels et à venir.

France Télévisions est le plus important producteur d'information en France. La stratégie éditoriale **d'Info 2015** doit non seulement nous permettre de le rester, mais également se traduire par une offre nouvelle témoignant du leadership du service public dans ce domaine et de sa capacité d'innovation.

→ Nous voulons donc développer, en fonction de nos moyens, de nouvelles offres d'information à destination des publics (notamment les jeunes adultes) qui ne se tournent plus vers France Télévisions pour s'informer, ou dans des domaines qui ne sont pas assez traités:

- nouveaux magazines antennes ou web, par exemple sur l'économie et l'éducation aux média
- développement de format/page magazine dans certaines éditions
- réponses à l'évolution des usages sur les nouveaux supports et écrans : mobiles, 2ème écran, tv connectée...
- nouveaux rendez-vous d'information visant des publics spécifiques (ex: les jeunes) sur des vecteurs particuliers ou des antennes comme France 4.

→ Nous voulons aussi développer **des démarches d'investigation et de recherche d'information exclusive**.

- Dans le cadre de nos missions d'information, du lien de confiance avec nos publics et dans le contexte de concurrence que nous connaissons, il semble déterminant de renforcer l'investigation dans la nouvelle rédaction, sans doute en y dédiant un service.

- L'objectif est de (re)devenir prescripteur plutôt que suiveur, de marquer des choix éditoriaux importants et d'utiliser toutes nos offres (éditions, magazines, web) pour valoriser et décliner nos informations.

→ Nous prévoyons enfin de créer une nouvelle structure dédiée à la recherche, au développement, et aux nouvelles écritures de l'info.

2.3. Pour afficher toute la force éditoriale de France Télévisions dans un univers si fortement concurrentiel, nous prévoyons **une marque « ombrelle » de l'info qui portera les valeurs du service public** afin :

- D'incarner la nouvelle stratégie éditoriale de France Télévisions
- De constituer une valeur d'identité et de promesse éditoriale
- D'indiquer une ligne directrice de développement de nouvelles offres
- De consolider le positionnement de l'information France Télévisions sans nier l'identité des canaux de diffusion

3/ Principes organisationnels : imaginer notre modèle

Pour répondre à cette ambition et cette stratégie, une nouvelle rédaction nationale FTV sera ainsi construite, sur un nouveau modèle, un **modèle propre**, avec les entités actuelles des rédactions nationales des media numériques, de France 2 et France 3, ainsi que les directions de la coordination de France 2-France 3 et de l'information régionale, des ressources et des moyens et des magazines de l'info. Avec un leitmotiv : une organisation simple, adaptable et réactive, qui permette aux journalistes, aux techniciens, aux personnels administratifs, de réaliser des reportages de qualité, de produire des journaux et des magazines sur tous les supports dans un environnement à taille humaine.

3.1. Les principes

- Une rédaction nationale de France Télévisions permettant de passer d'une logique de rédactions PAR chaîne à une logique de rédaction POUR les chaînes et les supports
- Des services communs, éventuellement aux périmètres et dimensions repensés, permettant une plus grande pertinence éditoriale et une meilleure mise en valeur des savoir-faire et des compétences
- Des éditions avec des équipes dédiées
- Une direction avec une gouvernance redéfinie et de nouvelles instances d'arbitrages
- Des ressources et des moyens mutualisés au service de tous

3.2. Les services

Des services communs à taille humaine dont l'organisation pourrait être repensée autour d'une double logique :

- Une logique thématique qui conforte les expertises actuelles, en en mettant d'autres en avant si besoin, et qui s'ouvre à de nouveaux domaines (ex : créer un service investigations pour permettre à une ou des équipes de dégager le temps nécessaire à cet exercice hors des exigences quotidiennes)
- Une logique de temporalité interne à chaque service permettant une plus forte réactivité à l'actualité et une meilleure gestion des compétences au regard des différentes offres éditoriales et des exigences de traitement.

3.3. Les éditions

Des modes de fonctionnement adaptés à nos nouveaux objectifs :

- Maintien des éditions actuelles, antennes et numérique
- Certaines éditions pourraient être placées sous une responsabilité éditoriale commune pour éviter la concurrence interne et mieux les différencier
- Le principe d'équipes dédiées ou affectées aux éditions sera retenu pour affirmer leur identité et fidéliser les publics autour de modes de traitement et d'expertises spécifiques et reconnaissables

3.4. Instance d'arbitrage opérationnelle

Il est prévu de créer une instance éditoriale opérationnelle (sous l'autorité directe du Directeur de l'information) :

- Qui déciderait et afficherait les grandes orientations "journée/semaine"
- Qui piloterait le principe de continuité/complémentarité "journée/semaine"
- Qui arbitrerait sur "journée/semaine"
- Qui piloterait les prévisions
- Qui garantirait le respect des cahiers des charges

3.5. Ressources et moyens

- Tous les moyens, humains, techniques et financiers de la rédaction nationale France Télévisions seront au service de toutes les éditions et supports d'information et alloués en fonction des objectifs éditoriaux.
- Cette mutualisation permettra d'éviter les doublons non volontaires et de dimensionner les moyens en fonction des priorités et de nos choix éditoriaux.



3.6. Volet immobilier

Il doit permettre de construire ensemble un espace adapté à la nouvelle organisation, pour :

- Favoriser une nouvelle dynamique avec un environnement de travail à échelle humaine
- Favoriser les échanges et la coopération
- Mettre en cohérence l'espace de travail avec les objectifs éditoriaux, les modes de fonctionnement et la nouvelle gouvernance
- Répondre aux critères d'ergonomies, de qualité de vie et d'agencement

4/ Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires ont été menés selon une démarche contributive qui a permis :

- d'impliquer ensemble différentes catégories de collaborateurs concernés des trois rédactions (France 2, France 3 et media numériques), de la direction des magazines et de la direction des reportages et des moyens dans la réflexion sur les différents volets du projet.
- De commencer à informer progressivement l'ensemble des personnes concernées de l'avancement de la démarche (séminaires, information dans les services des différentes rédactions, site projet, mails, forum).

Plusieurs cadres de réflexion ont été organisés :

- Le comité de pilotage : une trentaine de professionnels, collaborateurs et managers, issus des différents métiers de l'information et des différentes rédactions
- Ce comité de pilotage a créé 7 groupes de travail sur des thématiques différentes
- Des experts, internes et externes, ont été entendus (INA, Direction des Etudes, Direction de l'information de la RTBF, etc.)
- Des responsables de la direction de l'information ainsi que d'autres directions supports (RH, Finances, IMG, DDSQVT...) ont travaillé en groupes sur différents chantiers

Ces travaux ont donné lieu à des propositions et recommandations.

Le comité de direction de l'Information et le président de France Télévisions ont validé les grandes orientations du projet présentées dans ce document.

5/ Méthode de travail et calendrier prévisionnel

- Lancement de différents ateliers de précision et d'approfondissement des différents aspects du projet
- Point d'information auprès du CCE en juin et du CE siège en juillet
- Séminaires avec les cadres des rédactions et des collaborateurs des différentes rédactions les 24 et 25 juin
- Lancement de la procédure d'information/ consultation en décembre 2014 des Instances représentatives du personnel
- Début de la mise en œuvre du projet en 2015

6/ Une évolution déjà en marche...

- L'offre de Tv connectée positionne déjà France Télévisions en leader
- Les éditions vont se redessiner progressivement
- L'environnement technique est commun aux trois rédactions nationales
- L'organisation de la direction de l'Information va être adaptée

7/ Un projet qui va offrir des perspectives pour tous les collaborateurs de l'information nationale :

- Des perspectives de mobilité accrues dans un ensemble rédactionnel élargi
- De nouveaux champs éditoriaux : nouvelles offres, nouveaux supports
- Des référentiels communs pour faciliter le travail de chacun
- Une meilleure mise à profit des expertises et des compétences sur toutes les antennes et supports
- Une clarification des responsabilités et des modes de fonctionnement
- L'apparition éventuelle de nouveaux métiers pour répondre aux nouveaux besoins
- La création de synergies permettant de faire autrement avec plus de réactivité et de qualité
- Plus de coopération, de fluidité et d'échanges entre les entités de la nouvelle rédaction

Annexe : Projet de charte de l'information France Télévisions

L'information de France Télévisions est au service du public, quels que soient ses supports de diffusion.

Elle est service public :

- *Parce qu'elle participe, comme un des éléments majeurs, à la construction de la citoyenneté de chacun d'entre nous, quel que soit son âge et sa position sociale, en lui donnant à mieux comprendre le monde dans lequel il évolue et en lui indiquant les clés pour en être acteur.*
- *Parce qu'elle participe aussi au renforcement du lien social en contribuant à la construction d'une histoire partagée ouverte sur la richesse et le respect de la diversité des origines, des identités, des croyances, des opinions et des cultures qui la composent.*

Un contrat de confiance vient sceller cet engagement.

Comme un préambule à la charte de nos antennes, il rassemble les valeurs de l'information de service public.

1. *L'information de France Télévisions est certifiée. L'exercice d'un journalisme rigoureux, honnête, et respectueux de la dignité humaine tel que défini par la charte des antennes conditionne cette labellisation, fondamentale pour la fiabilité de notre offre éditoriale.*
2. *L'information de France Télévisions est indépendante des pouvoirs d'influence économique, politique ou spirituel. L'impartialité, l'équilibre des points de vue et le souci permanent de bannir les conflits d'intérêts garantissent la mise en œuvre de cette indépendance.*
3. *L'information de France Télévisions est hiérarchisée et approfondie. Par ses choix et l'agencement de ses éditions l'offre du service public se veut utile pour le citoyen.*
4. *L'information de France Télévisions est pluraliste. La prise en compte de la diversité sous toutes ses formes est un impératif du service public qui reflète toutes les composantes du pays, qu'elles soient démographiques, sociales ou politiques.*
5. *L'information de France Télévisions est accessible à toutes et tous. Donner les clés, remettre en perspective, sont les pratiques d'une pédagogie nécessaire dans la complexité de l'actualité. La rigueur dans l'emploi de la langue française est un devoir des journalistes du service public.*
6. *L'information de France Télévisions s'explique et rend des comptes au public. Les médiateurs entretiennent ce lien constant entre nos éditions et leurs téléspectateurs ou internautes. Un rapport annuel de la direction de l'information fait le point sur l'activité éditoriale ainsi que le respect de notre contrat de confiance. Sa mise en ligne permet de le mettre à disposition de la collectivité. De même, des rendez-vous sur tous les supports de notre groupe permettent aussi d'exposer les conditions de réalisation de notre offre éditoriale ainsi que les débats qu'elle peut susciter.*

COMMISSION FORMATION PROFESSIONNELLE DU CCE FTV DU 10 JUIN 2014

Présents

Pour la commission

Anne Berger, Laurence Carpentier, Saïd Hachim Mze Mogne, Jean-Charles Martyr-Fale, Alain Sarrouy, Jean Ho-Tram-Foo, Nadine Bachelot, Marielle Vitry, Marie-Laurence Gressier, Jean-Noël Espié, Telesia Vaivaikava

Pour la Direction

Fabienne Rouarch, Yannick Monsnereau, Patricia Ferrara, Alicia Scapin, Yannick Minso.

Invité

François Marlin

Ordre du jour

Examen du plan de formation 2013 pour avis en CCE des 12 et 13 juin 2013.

Compte rendu

Pour les Comités d'établissement où un avis a été donné à la date de la commission, les avis sont les suivants :

Avis positifs en : Pôle nord-est, Nouvelle Calédonie, Martinique, Guadeloupe.
Avis négatifs en : Pôle sud-est, La Réunion, Guyane, Polynésie, Siège (motion reprenant avis négatif sur les orientations 2013), Wallis et Futuna, Pôle sud-ouest, Corse.

Les CE où les avis n'ont pas encore été rendus : Pôle nord-ouest, (tendance négative issue de la commission), Mayotte,

On attend des nouvelles de Saint Pierre et Miquelon.

D'une manière générale, les représentants de l'outremer font état de grosses difficultés en matière de formation. Ils se sentent pénalisés par l'éloignement. Les budgets qui leur sont annoncés dans les instances locales ne semblent pas reposer sur les mêmes chiffres que ceux qui sont avancés par les responsables de la formation en commission.

Il va falloir éclaircir cette situation car des refus de formation sont motivés en outremer par des problèmes de budget, alors qu'il y aurait eu abondement de la part de Malakoff et du budget transversal.

Autre problème soulevé : l'organisation des formations en local. Les salariés ne sont pas forcément détachés pour les sessions de formation, qui, du fait, se rajoutent à leur journée de travail. Résultat : des formations tronquées, des groupes trop nombreux parce qu'il faut rentabiliser le déplacement du formateur.

Par ailleurs, des DIF sont refusés sans explications et d'autres utilisés pour alléger le plan de formation.

Les salariés ne sont pas remplacés et donc inégalement traités par rapport à la formation.

Un manque de transparence dans l'attribution des formations, un défaut de suivi des entretiens (quand ils sont tenus) sont également déplorés en outremer.

A quoi les responsables de la formation répondent que des efforts importants ont été consentis pour certaines stations malgré les contraintes budgétaires et qu'ils sont bien conscients des difficultés rencontrées dans les stations à cause de l'éloignement par exemple.

Pour l'ensemble de l'entreprise, le budget global 2013 est en retrait de 150 000 euros par rapport à 2012, avec 8 550 550 euros et il est réalisé à 86,7%.

Cette amputation n'aurait, selon la direction, pas eu de conséquence sur la réalisation du plan de formation. Cela se comprend puisque le budget n'a pas été entièrement consommé. Mais s'il l'avait été, il aurait fallu faire des choix.

De gros projets stratégiques de l'entreprise ont pris du retard. Les formations ont été décalées vers 2014 mais finalement ce n'est que partie remise : elle pèseront sur 2014.

Il s'agit de lmedia, ltransfert, Siplan, Oscar entre autres.

La direction précise que le budget de la formation, comme le plan, est évolutif au cours de l'année, ce qui permet de réajuster selon les besoins des établissements (tant qu'il y a de l'argent).

A noter que dans les pôles et au siège, certains chefs de service hésitent à accorder des stages de formation, car les frais de mission et de remplacement sont à la charge des services.

Un bon point : les frais de désistement sont en nette diminution suivant la tendance amorcée au cours des années précédentes.

Pour 2013, la direction annonce 15235 stagiaires avec une augmentation de 21% du nombre de stagiaires par rapport à 2012 mais une diminution de 9% du nombre d'heures de formation.

La commission craint que ce soit un effet d'affichage : des stagiaires plus nombreux pour des formations plus courtes et un budget en retrait, ce n'est pas forcément une bonne nouvelle, même si on peut saluer les efforts fournis pour récupérer des financements par le biais des périodes de professionnalisation.

En ce qui concerne l'accès à la formation, il est globalement conforme à la structure de l'effectif global de l'entreprise soit 45 % de femmes pour 55 % d'hommes. 18% des formations concernent le développement des compétences, le reste, la grande majorité sont des formations d'adaptation à l'outil.

60 % des formations sont dispensées au siège, en majorité pour des femmes. Elles concernent les fonctions support et administratives, OTIL et le DIF.

En régions ce sont les hommes qui sont les plus nombreux à être formés, sur des dispositifs technologiques et Imedia. La tranche d'âge la plus formée est 40/49 ans et on constate un décrochage vers 55/59 ans. A l'approche de la retraite, les formations se font plus rares.

454 Travailleurs Handicapés travaillent à FTV et 225 ont été formés en 2013.

151 tuteurs d'alternants sur 198 ont été formés.

La commission met l'accent sur l'alternance, qui est inscrite dans le contrat de génération. Elle dénonce le fait que les tuteurs d'alternants ne sont pas toujours identifiables (Siège) même si, légalement, chaque alternant a obligatoirement un tuteur désigné dont le nom est inscrit dans son contrat.

Il semble que les alternants soient mieux pris en charge dans le secteur technique que dans d'autres secteurs de l'entreprise.

Les entretiens de formation ne sont toujours pas tenus de manière satisfaisante : dans le secteur journalistes, la motivation des managers laisse à désirer. Le taux de réalisation est très inégal selon les établissements. Les demandes issues de ces entretiens ne sont pas forcément suivies d'effet. C'est un constat général.

Est-ce que le déploiement de Mon Kiosque, sorte de self-service des demandes et du suivi de formation va permettre de résoudre ce problème ? Le déploiement de l'outil est progressif selon les zones géographiques. Il va donc falloir attendre quelque années pour faire le bilan de ce guichet automatique.

Formations à la diversité : en 2013, managers et élus ont été destinataires de formations en 2013.

En 2014, des actions de formation à la diversité vont viser le service des sports, jusqu'au plus haut niveau de la hiérarchie... On ne peut qu'approuver.

Internet : la commission fait remarquer que depuis qu'à France télévisions, la ligne d'horizon est le global media, media global, web tv, télévision connectée, en

dehors d'une équipe de « spécialistes » recrutés à l'extérieur, les salariés ordinaires n'ont droit qu'à des formations d'initiation.

Ils aimeraient enfin pouvoir approfondir leurs connaissances pour envisager participer à l'avenir numérique de l'entreprise.

Les formations autour du temps de travail et de la paie n'ont pas pu atteindre les objectifs prévus à cause de problèmes de paramétrage des logiciels. Il faudra donc des « piqûres de rappel », qui auront un coût pour l'entreprise et le budget formation.

La direction dit avoir voulu repartir des fondamentaux, à savoir le code du travail, pour arriver à la connaissance de l'accord collectif. La commission aimerait qu'on forme les salariés concernés sur l'accord et non sur son interprétation. Elle rappelle que des salariés sont en souffrance face à ces logiciels imparfaits.

Les FOR : les formations de formateurs internes se poursuivent ainsi que la labellisation par l'UFTV mais une réflexion est menée sur les formateurs internes. Un groupe de travail révisé la rémunération et la qualification des actions de formation et doit rendre ses conclusions pour septembre.

Les cursus de professionnalisation ont engendré un débat ardu entre les membres de la commission et la direction. L'exemple des OPS du journal au siège, qui ont été formés au montage, en amont de toute négociation sur les métiers et la polyvalence, constitue pour la commission, une transgression des règles de l'entreprise. La direction a franchi la ligne rouge. Les OPS formés ne peuvent pas pratiquer et cette opération est source de conflits et de dépenses somptuaires.

En conclusion

Un plan de formation 2013 en retrait financièrement, en diminution du point de vue du nombre d'heures de stages, mais en augmentation du point de vue du nombre de stagiaires.

Il laisse apparaître un gros travail des services formation, notamment pour récupérer des financements complémentaires (périodes de professionnalisation) et équilibrer les budgets entre les différents établissements.

Mais sur le terrain, la situation est toujours difficile, surtout en outremer. Les entretiens de formation sont tenus de manière très inégale selon les services et l'attribution des formations reste opaque à certains endroits.

En cette période de restrictions budgétaires, les chefs de services se montrent frileux à engager des dépenses de formation. Est-ce un effet part variable ?

Par ailleurs le plan de formation préfigure une politique d'entreprise à laquelle les salariés ne souscrivent pas forcément, par exemple en matière de polyvalence, de respect des métiers, d'économies d'échelles en matière journalistique ou administrative susceptible de dégrader les conditions de travail et la qualité des antennes.